

Pourquoi ?

Calomnie, le mot est lâché. A croire que toute critique, tout commentaire concernant la gestion de notre commune est une insulte envers la liste sortante. Ce refrain n'est pas tout jeune, il était déjà fort utilisé par l'actuel édile lors des deux campagnes au cours desquelles des listes ont eu « l'impudence » de lui faire face. C'est entre autres pour cette raison que nos candidats se sont engagés pour en finir avec cette déformation manifeste de la vérité et ce mépris des électeurs.

Alors non, tout n'est pas à jeter, tout n'est pas mauvais. Ce que nous dénonçons ce sont les méthodes, les pressions, les arguments fallacieux, les contre-vérités. Ce que nous constatons c'est que les dernières années ont été gérées en dépit du bon sens, sans prendre en compte les nouvelles données écologiques et économiques, ce qui nous fait prendre un retard considérable. Une gestion qui a 20 ans de retard.

Alors, dimanche, nous appelons vos voix pour changer la vie municipale à Moussy et faire de notre commune un village qui ressemble à tous les Moussignols. Dimanche, votez « Du neuf à Moussy ».

Bonne lecture.

Anthony GRATACOS

Augmentation d'impôts

La réalité est tout autre

Ville	Taux en 2002			Taux en 2007					
	TH	TFB	TP	TH	aug	TFB	aug	TP	aug
Cuisy	11,42 %	13,57 %	9,54 %	11,42 %	0 %	13,57 %	0 %	9,54 %	0 %
Dammartin-en-Goële	17 %	22,5 %	10,9 %	17 %	0 %	22,5 %	0 %	10,9 %	0 %
Forfry	5,9 %	7,83 %	3,94 %	6,69 %	13,38 %	8,87 %	13,28 %	4,67 %	18,53 %
Gesvres-le-Chapitre	9 %	13,35 %	9,74 %	9 %	0 %	13,35 %	0 %	9,74 %	0 %
Juilly	10 %	14,92 %	8,73 %	10,5 %	0,5 %	15,4 %	3,22 %	9,23 %	5,73 %
Longperrier	17,19 %	25,9 %	11,9 %	17,19 %	0 %	25,9 %	0 %	11,9 %	0 %
Marchémoret	11,26 %	16,8 %	8,38 %	11,26 %	0 %	16,8 %	0 %	8,38 %	0 %
Mauregard	5,38 %	13,72 %	5,55 %	5,38 %	0 %	13,72 %	0 %	5,51 %	-0,72 %
Le Mesnil-Amelot	5,79 %	9,44 %	5,52 %	5,79 %	0 %	9,44 %	0 %	5,52 %	0 %
Montgé-en-Goële	9,26 %	9,61 %	8,78 %	9,64 %	4,1 %	10 %	4,06 %	9,23 %	5,13 %
Monthyon	10,42 %	15,78 %	9,56 %	10,94 %	4,99 %	16,57 %	5 %	10,28 %	7,53 %
Moussy-le-Neuf	14,17 %	16,15 %	8,05 %	15,33 %	8,17 %	17,47 %	8,17 %	10,8 %	34,16 %
Moussy-le-Vieux	8,64 %	21,12 %	11,47 %	8,83 %	2,20 %	21,57 %	2,13 %	13,19 %	15 %
Oissey	15,18 %	22,39 %	9,63 %	15,85 %	4,41 %	23,38 %	4,42 %	10,04 %	4,26 %
Othis	18,96 %	16,03 %	12,53 %	18,96 %	0 %	16,03 %	0 %	15,42 %	23,06 %
Le Plessis-l'Évêque	6,17 %	7,6 %	9,6 %	6,17 %	0 %	7,6 %	0 %	9,6 %	0 %
Rouvres	12,59 %	21,51 %	8,58 %	12,59 %	0 %	21,51 %	0 %	8,58 %	0 %
Saint-Mard	16 %	21,67 %	11,88 %	17 %	6,25 %	21,67 %	0 %	11,88 %	0 %
Saint-Pathus	20,73 %	21,51 %	15,46 %	20,83 %	0,48 %	23,63 %	9,86 %	13,72 %	-11,25 %
Saint-Souplets	10,68 %	14 %	9,11 %	10,68 %	0 %	14 %	0 %	9,11 %	0 %
Thieux	10,44 %	16,67 %	8,47 %	10,44 %	0 %	16,67 %	0 %	8,47 %	0 %
Villeneuve-sous-Dammartin	11,08 %	17,75 %	5,59 %	10,8 %	-2,53 %	17,3 %	-2,54 %	6,89 %	23,26 %
Vinantes	12,03 %	13,36 %	7,02 %	12,03 %	0 %	13,36 %	0 %	7,02 %	0 %

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

Non contenté d'être parmi les communes dont la pression fiscale est la plus forte, Moussy est aussi la deuxième commune (la palme revient à Forfry) qui a le plus augmenté nos impôts locaux ces six dernières années. La preuve par les chiffres, vous la trouverez au dessus dans le tableau comparatif des taux d'imposition de la Taxe d'habitation (TH), de la Taxe Foncière Bâti (TF) et de la Taxe professionnelle (TP). A gauche les taux en 2002, à droite, les taux en 2007 et, à côté, leur augmentation en pourcentage. Ce tableau démontre, s'il en était besoin, que les arguments de nos adversaires sont faux : les impôts ont bien augmenté et de façon importante. Sur les 23 communes du canton, 13 ont maintenu leur taxe de façon identique alors que la municipalité de Moussy, même si elle les baisse depuis 2 ans, les a augmentés sur 6 ans. Pour quelle raison ? Les derniers aménagements (gymnase de l'Erable, Centre de Loisirs, Place des Echabots, caméras de vidéo surveillance) ont été très coûteux et n'ont pas été largement subventionnés faute de rentrer dans les nouvelles normes de Très Haute Qualité Environnementale. Les nouveaux enjeux écologiques ne sont pas à l'ordre du jour des priorités de nos adversaires et nos impôts le sentent bien : le budget est grevé. Il s'agira désormais, comme le font bon nombre de communes, d'accompagner tout projet d'un grand travail de préparation, de consultation et d'aménagement en faveur du développement durable.

A.G

George
Washington

Agenda de campagne

Samedi 8 Mars

Salle du foyer rural Bonnardel à partir de 16h30. Présentation du contrat municipal suivi d'un banquet republicain.

Dimanche 9 mars

De 8h00 à 18h00 1er tour de scrutin des élections municipales.

Quoi de neuf à Moussy ?

Mensuel Gratuit
redactionqdn@live.fr
5, impasse du Biser
77 230, Moussy le Neuf

Du neuf à Moussy
Directeur de la
publication
Anthony GRATACOS
Redacteur en chef
Philippe GUERIN

Imprimé à 1000
exemplaires

Merci d'indiquer dans vos
courriers vos
coordonnées postales et
téléphoniques.
Les manuscrits et
documents envoyés au
journal ne sont pas
restitués

Comment voter dimanche ?

Les membres du conseil municipal sont élus au scrutin majoritaire à deux tours. Les listes comportent 23 noms: autant de sièges qu'il y en a à pourvoir. Chaque électeur choisit librement parmi tous les candidats ceux qu'il préfère et peut donc panacher en rayant des noms et en rajoutant d'autres personnes sans dépasser le nombre maximum d'élus possible mais sans qu'il en manque. **23 noms doivent être inscrits sur le bulletin faute de quoi il est nul.** Les noms doivent être rayés proprement et aucune tache ne doit apparaître sur le bulletin. Les mentions autres que les noms et prénoms rendent le bulletin nul. Les candidats ayant recueilli au premier tour la majorité absolue des suffrages exprimés et au moins un quart des voix des électeurs inscrits sont élus dès ce premier tour. Au deuxième tour, sont élus ceux ayant alors obtenu le plus de voix.

Pour un new deal de gouvernance municipale

La démocratie est une belle et grande idée mais, si elle est souvent invoquée, elle reste rarement appliquée. Pourtant, une projection dans l'avenir ne laisse d'autre alternative que de redéfinir ses modalités de fonctionnement à l'échelle municipale. Constitutionnellement, elle est définie comme un "Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple". Il ne suffit pas qu'un principe soit énoncé pour qu'il soit mis en application. Chacun peut en faire le constat : la gouvernance d'une municipalité se rapproche davantage d'un système féodal que d'un fonctionnement républicain. Contrairement aux idées reçues, ce type d'organisation n'est ni une fatalité ni le meilleur moyen d'anticiper l'avenir.

Le maire représente à lui seul la concentration des pouvoirs. Tout le monde s'accorde aujourd'hui sur ce constat et préconise une révision du rôle et de la place du maire. Les maires le souhaitent, les citoyens le réclament. Les premiers plaident pour un allègement de la responsabilité civile liée à leur statut, tandis que les citoyens pointent du doigt les dérives d'un système municipal reposant sur une personne. Alors que la Constitution garantit à l'échelle nationale la séparation des pouvoirs, elle entretient une confusion de ces derniers à l'échelle locale. En effet, le maire cumule actuellement l'exécutif (pouvoir de police...), et le législatif (production de décret). De plus, en raison de cette responsabilité devant la loi et l'électeur, il agit bien souvent en seul maître, sans concertation, et son omniprésence sur certains dossiers peut s'avérer contre-productive.

Il faut se rendre à l'évidence, un homme (ou une femme) seul(e) ne peut rien, mais le partage actuel des pouvoirs au niveau local véhicule l'image

inverse. Les collectivités locales semblent les plus aptes à prendre les décisions nécessaires à l'intérêt général et les mutations institutionnelles entraîneront une évolution du statut de maire, car la déconcentration des pouvoirs ne devra pas conférer à une seule personne une trop forte influence. Seule une structure collective dispose de la légitimité et de la capacité d'assumer pleinement ce statut.

POUR UN NEW DEAL DE GOUVERNANCE COMMUNALE

Pour redonner du sens à l'action municipale, il est primordial que le Conseil municipal retrouve sa place. Les élus locaux souhaitent voir leur responsabilité civile réduite. Il s'agit d'un acte de clairvoyance puisqu'il traduit une incapacité à gérer de manière individuelle une entité aussi complexe. Mais cela implique des concessions. En France, l'équilibre des droits et des devoirs repose sur un contrat. Celui qui régit actuellement l'action municipale peut se résumer en deux phrases : le maire conduit la politique de la ville. Il en assume seul la pleine responsabilité. Ce mode de fonctionnement est-il indispensable ? On est toujours meilleur à plusieurs, entre-nous et face aux autres. La diversité des opinions permet une meilleure approche des problèmes. Le mandat confié par les électeurs n'engage pas seulement une personne auprès de la population mais une équipe. Ce groupe de femmes et d'hommes a le devoir de mettre en œuvre la politique pour laquelle se sont prononcés les citoyens. Mieux, grâce au système multipartis français et le mode de scrutin qui permet de panacher les listes, la composition du conseil peut refléter les tendances politiques diverses. Or, dans l'état actuel des choses, le conseil municipal s'apparente davantage à une chambre d'enregistrement qu'à une assemblée délibérante.

À terme, cette nouvelle concep-

tion de l'exercice des responsabilités communales se traduira également par une évolution des attributions de chacun. Le Conseil municipal prendra toute sa place comme assemblée de direction collective, dotée d'une personnalité morale distincte des individus, responsable de ses délibérations et le maire disparaîtra peut à peu pour laisser place à un président du Conseil municipal.

LES FONDATIONS D'UN NOUVEAU PACTE SOCIAL MUNICIPAL

A cette nouvelle méthode de gouvernance, nous pouvons ajouter une révision des rapports entre les élus et les citoyens. Il s'agit de repenser l'articulation des interventions de chacun dans la vie municipale. Car les individus et les associations tendent majoritairement vers la recherche de l'intérêt général. Dans cette mosaïque, chacun est capable d'apporter sa pierre et son opinion. Encore faut-il que ces avis aient le moyen de s'exprimer. Tel sera à l'avenir le rôle de la municipalité. Non plus la décision unilatérale d'orientations et de budgets, mais la création des conditions de dialogue entre ses différents interlocuteurs.

Ce nouveau pacte social municipal implique enfin que tous les acteurs se mettent d'accord sur la signification matérielle et symbolique du village. Il doit reposer sur des fondements, des principes imprescriptibles tels que le respect des droits individuels et collectifs, la condamnation de toute discrimination raciale, sociale, économique, de genre ou de mœurs, la reconnaissance du caractère collectif des biens publics, la planification en commun du développement et admettre la démocratie comme moyen adapté à la recherche de cet idéal commun.

J.L.M